

Nombre de membres en exercice : 55

Présents : Madame BARBEREAU Anaïs, Madame BLANLOEUIL Dominique, Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur CAZADIEU Maurice, Monsieur CHAUMET Jean-Claude, Madame DARDILLAC Mireille, Monsieur DESCHAMPS Jack, Monsieur ELUARD Roland, Monsieur FUSILLIER Serge, Monsieur GIRAUD Raymond, Madame GODREAU Sandrine, Monsieur GUERIN Jean Didier, Madame H...RAUD Murielle, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HOLLEMAERT Catherine, Madame HUGUET Myriam, Monsieur LABBÉ Hervé, Monsieur LAPORTE Jean-Paul, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Madame MOREAU PERONNAUD Lysiane, Monsieur MANDOU Robert, Madame ROUSSEAU Carole, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur NEDELEC Michel, Monsieur PARNAUDEAU Christophe, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Madame SAUDOUX Maryse, Monsieur SEGUIN Loïc, Monsieur SIMONNET Didier, Monsieur VIGIER Pascal, Monsieur VINET Daniel

Pouvoirs : Monsieur CAILLON Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Jacki Philippe

Monsieur GAMAIN Serge a donné pouvoir à Monsieur LAPORTE Jean-Paul

Madame VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à Monsieur HERBRETEAU Bernard

Madame VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Madame PIVETEAU Béatrice

Absents : Madame BENIGNE Andrée, Monsieur BERTHAUD Laurent, Monsieur BRIDONNEAU Frédéric, Monsieur COMBAUD Dominique, Monsieur FROUGIER Vincent, Monsieur GUERIN Raymond, Monsieur LABROUSSE Jean-Michel, Madame POZZA Monique, Monsieur SALLEE Patrick, Madame TALLE Maryse

Absents excusés : Monsieur AUPY Aurélien, Madame BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, Monsieur CAILLON Jean-Claude, Monsieur CROCHET Didier, Monsieur GAMAIN Serge, Madame GAVOILLE Dany, Madame VALEAU LABROUSSE Christine, Monsieur RENAUD Frédéric, Madame STANWELL Faith, Madame VRILLAUD Bernadette

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 28/01/2020

FINANCES

1. Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs

Pour à l'unanimité

Budget principal

Section de FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 764 414,78 €
Dépenses	1 337 783,85 €
Résultat	426 630,93 €
Report	140 000,00 €
Solde de clôture	566 630,93 €

Section d'INVESTISSEMENT	
Recettes	992 536,50 €
Dépenses	1 670 874,66 €
Résultat	-678 338,16 €
Report	941 058,14 €
Solde de clôture	262 719,98 €

SOLDE TOUTES SECTIONS	829 350,91 €
------------------------------	---------------------

Restes à réaliser	
Recettes	299 085,00 €
Dépenses	142 209,00 €

Budget annexe Assainissement

Section de FONCTIONNEMENT	
Recettes	215 398,78 €
Dépenses	138 348,76 €
Résultat	77 050,02 €
Report	304 504,81 €
Solde de clôture	381 554,83 €

Section d'INVESTISSEMENT	
Recettes	77 213,35 €
Dépenses	105 133,00 €
Résultat	-27 919,65 €
Report	93 836,87 €
Solde de clôture	65 917,22 €

SOLDE TOUTES SECTIONS	447 472,05 €
------------------------------	---------------------

Restes à réaliser Dépenses	10 381,13 €
-----------------------------------	--------------------

Budget annexe Epicerie-Bar

Section de FONCTIONNEMENT	
Recettes	19 915,51 €
Dépenses	20 674,97 €
Résultat	-759,46 €
Report	11 615,62 €
Solde de clôture	10 856,16 €

2. Remplacement de la chaudière du logement communal 18 avenue le l'Aquitaine*Pour à l'unanimité*

Monsieur le Maire informe le conseil que la chaudière du logement communal 18 Avenue de l'Aquitaine doit être remplacée.

Un devis a été réalisé par l'entreprise GENDRON, pour un montant de 7004,64€ TTC.

Il convient de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

-valider le devis de l'entreprise GENDRON d'un montant de 7004,64€ TTC pour le remplacement de la chaudière du logement communal 18 avenue de l'Aquitaine

-d'affecter les crédits nécessaires au Budget primitif 2020 de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT / OPNI / Article 2135 : 7004.64€

URBANISME**3. Bornage de la place de l'église – St-Eutrope***Pour à l'unanimité*

Les travaux d'aménagement des places de St-Eutrope sont en cours.
L'entreprise réalisant ces travaux a remarqué qu'une borne place de l'église est manquante.

Il est nécessaire de procéder à un nouveau bornage.

Un devis a été réalisé par Mr RALLION, géomètre, pour un montant de 642.36€ TTC.

Il convient de se prononcer sur ce devis → Approbation du conseil municipal

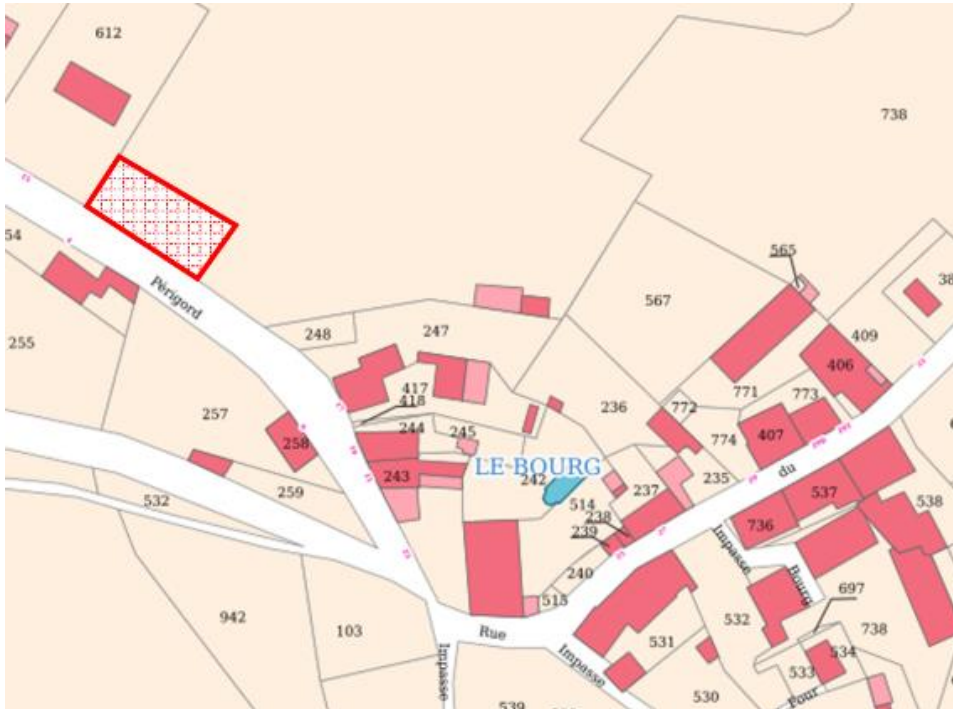
4. Projet d'acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un parking communal – rue du Périgord à St-Amant

Dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} tranche de l'aménagement du bourg de St-Amant, il est prévu d'aménager un parking communal supplémentaire, le nombre de places de stationnement aux abords de la salle des fêtes étant insuffisant.

Pour cela, Madame SABO est disposée à vendre à la commune une partie de la parcelle cadastrée 294 F 613 lui appartenant.

Une surface d'environ 700m² serait nécessaire à la réalisation du projet, pour environ 50 places de voitures.

Madame SABO souhaite vendre son terrain constructible au prix de 12€/m² (soit 8400€ au total).
Les frais de notaire et de bornage seraient aux frais de la commune.



La forme et l'emplacement exact du parking seront à déterminer ultérieurement lors de l'étude, en concertation avec Mme SABO.

Il convient de se prononcer sur cette acquisition → Approbation du conseil municipal

5. Vente d'une parcelle appartenant à la commune – rue du Moulin à St-Laurent

Pour à l'unanimité

Lors du dernier conseil, l'assemblée avait émis un accord de principe (sans délibération, le sujet n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour) pour la vente du terrain communal cadastré préfixe 328 section B n°134, 1140m² aux acquéreurs de la parcelle attenante.

Leur offre d'un montant de 1 000€ net vendeur avait ainsi été acceptée par la commune.

Il convient de prendre la délibération correspondante.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

7. Compétence maison de santé

Pour à l'unanimité

Lors de sa réunion en date du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire avait décidé d'abroger sa délibération en du 13 décembre 2018 qui portait restitution aux communes de la compétence facultative « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en Maison de santé ».

L'abrogation adoptée le 19 décembre 2019 marquait la volonté et le choix de la Communauté de Communes d'être la Collectivité Locale compétente pour les Maisons de Santé Pluridisciplinaires de Chalais, Montmoreau et Villebois Lavalette.

Cette délibération a fait l'objet de la part de la Préfecture d'un courrier d'observation en date du 22 janvier 2020. Dans cette correspondance, la Préfecture estime que la prise de compétence « Maison de santé » doit s'effectuer soit dans le cadre d'une procédure de définition de l'intérêt communautaire via la compétence action sociale et donc le Centre Intercommunal d'Action Sociale, soit dans le cadre d'une procédure de modification des statuts de droit commun, nécessitant dans ce cas :

- une délibération du Conseil Communautaire ,
- les délibérations de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, (1/2 de la population représentant les 2/3 des Communes, ou l'inverse).

Aussi, dans le cadre de cette procédure dite de droit commun, par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité de ses membres l'ajout suivant au bloc de compétences facultatives de la CdC :

- « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé »

Cette modification statutaire doit donc être approuvée par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes, soit les 2/3 des Communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes :

Ajout du bloc des compétences facultatives, de la compétence suivante : « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé »